

L'ENGAGEMENT AARC POUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION CANON CHARTRE 2006

En matière de prix AARC s'engage :

- À respecter les barèmes temps de Canon Communication & Image.
- À avoir des tarifs horaires dans les normes de la profession.
- À vous proposer deux devis lorsqu'une réparation préventive est nécessaire.
- À facturer les devis refusés au maximum pour : $\frac{3}{4}$ d'heure + frais de port.

En matière de délais AARC s'engage :

- Pour la garantie : 5 jours ouvrés*.
- Pour le hors garantie : 7 jours ouvrés*.
(Hors reliquat de pièces détachées).
- Pour les devis : 3 jours maximum.

En matière de retour sur réparation AARC s'engage :

- À transmettre la réparation en cas de récurrence à RCC France.

En matière de garantie AARC s'engage :

- Photo : un an sur révision générale.
6 mois sur réparation et forfait.
- Vidéo : 6 mois sur réparation et forfait.
- Périphériques et Bureautique : 3 mois sur réparation et forfait.

AARC s'engage à vous informer :

- En cas de retard de réparation.
- Sur les motifs de refus de la garantie.
- Sur simple demande sur l'état d'avancement de votre réparation.